

ner l'importance nécessaire à ces Annales qui ont produit tant de bien au milieu des familles catholiques.

A l'avenir, pour tout ce qui regardera les Annales, sous toute espèce de rapport, on devra s'adresser au Rvd. G. E. Sauvageau, Ptre., Directeur du Collège de Lévis.

Les abonnés sont priés instamment de renouveler leur souscription. Avant d'imprimer les *Annales*, l'éditeur a besoin de savoir le nombre des abonnés afin d'être fixé sur le tirage. Que ceux qui jugeront à propos de renvoyer les *Annales* n'oublient point de mettre sur l'enveloppe leur nom et leur localité avec le mot "refusé."

Les conditions d'abonnement sont comme par le passé. Tout abonnement isolé coûte 35 centins ; il en est de même, quand une localité n'a que six abonnés, ou quel que soit le nombre d'abonnés, si nous sommes obligés d'écrire leurs noms sur leur exemplaire. Voici maintenant les exceptions à cette règle. Les agents qui se chargent de distribuer eux-mêmes les *Annales*, et qui ont de sept à cinquante abonnements, ne paient pour chaque abonné, que 30 centins ; ceux qui en ont de cinquante à cent, ne paient que 28 centins. Quant à ceux qui ont cent abonnés et au-delà, ils ne paient que 25 centins. Ceux qui ont une douzaine ou plusieurs